



FONDS SPECIAL D'EQUIPEMENT ET D'INTERVENTION INTERCOMMUNALE

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

N° 005/AONO/FEICOM/CIPM/2026 DU **24 AVR 2026**
**POUR LE MONTAGE ET L'EDITION DU RAPPORT ANNUEL 2025 BILINGUE DU FEICOM, (EN
PROCEDURE D'URGENCE)**

1. Objet de l'Appel d'Offres

Le Directeur Général du Fonds Spécial d'Équipement et d'Intervention Intercommunale (FEICOM), Maître d'ouvrage, lance un Appel d'Offres National Ouvert en vue du montage et de l'édition du rapport annuel 2024 bilingue du FEICOM.

2. Consistance des prestations

Les prestations, objet du présent Appel d'Offres concernent le montage et l'édition du rapport annuel 2024 pour rendre compte des résultats et des performances du FEICOM au cours de l'année de référence. Il s'agit spécifiquement, d'assurer le montage technique et rédactionnel des informations mises à disposition, de produire des images en haute résolution et de veiller à l'utilisation du papier recyclé.

3. Tranches/Allotissement (sans objet)

4. Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel de la présente prestation est fixé à 48 000 000 (Quarante-huit millions) F CFA TTC.

5. Délai de livraison des prestations

Le délai prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des prestations objet du présent Appel d'Offres est de six (06) mois à compter de la date de notification de l'ordre de service.

6. Participation et origine

La participation à cet Appel d'Offres est ouverte aux entreprises nationales spécialisées dans le domaine de l'édition des documents et de l'impression sur papier recyclé.

7. Financement

Les prestations, objet du présent Appel d'Offres sont financées par le budget du Fonds Spécial d'Équipement et d'Intervention Intercommunale (FEICOM) sur la ligne 67-01-13 « Publications » exercice 2026.

8. Mode de soumission

Le mode de soumission retenu pour cette consultation est en ligne.

9. Cautionnement de soumission

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives un cautionnement de soumission acquitté à la main, délivré par une banque ou une compagnie d'assurance agréée par le Ministre chargé des finances pour émettre les cautions dans les domaines des marchés publics et dont la liste figure dans la pièce

14 du DAO dont le montant s'élève à quatre cent quatre-vingt mille (480 000) francs CFA et valable jusqu'à trente (30) jours au-delà de la date initiale de validité des offres et accompagné du récépissé de la CDEC, conformément aux circulaires n°00001/PR/MINMAP/CAB du 25 avril 2023 relative à l'application du code du Marché Public et n°000019/LC/MINMAP du 23 juillet 2025 relative aux modalités de constitution, de consignation, de conservation, de restitution et de déconsignation des cautionnements sur les marchés publics. En cas de chèque-banque ou certifié délivré en lieu et place des cautionnements, lesdits chèques doivent être transmis à la CDEC par l'établissement financier émetteur au moins sept (07) jours ouvrables avant l'ouverture des plis. L'absence de cette pièce entraîne le rejet immédiat de l'offre.

L'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou un organisme financier de première catégorie autorisé par le Ministère chargé des Finances à émettre des cautions dans le cadre des marchés publics, entraînera le rejet pur et simple de l'offre. Un cautionnement de soumission produit mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considéré comme absent. Le cautionnement de soumission présenté par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

10. Consultation du Dossier d'Appel d'Offres

Le DAO est consultable en ligne dès publication du présent Avis sur la plateforme COLEPS aux adresses <http://www.marchespublics.cm> et <http://www.publiccontracts.cm>, sur le site internet de l'ARMP (www.armp.cm).

Il peut également être consulté gratuitement au Service des Marchés et Approvisionnements, sis à l'ancien siège du FEICOM à Yaoundé Mimboman BP 718 Yaoundé, FEICOM, 381 Rue 4.561 MIMBOMAN YDE 4ème, Téléphone 222 235 164 ; poste 217 ; Fax 222 23 17 59 dès publication du présent avis.

Préalablement à toute soumission en ligne, la quittance de versement doit être enregistrée au Service des Marchés et des Archives (SMA).

11. Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Il est possible d'obtenir la version électronique du DAO par téléchargement gratuit aux adresses sus indiquées.

Toutefois, la soumission est conditionnée par le versement d'une somme non remboursable de soixante mille (60 000) francs CFA dans le Compte Spécial CAS – ARMP ouvert dans les Agences BICEC, au titre des frais d'acquisition du DAO. La quittance de versement fera l'objet d'un enregistrement préalable à la soumission en ligne auprès du Service des Marchés et Approvisionnements.

12. Remise des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais devra être transmise par le soumissionnaire sur la plateforme COLEPS au plus tard le **28 MAI 2025** à **09 heures**. Une copie de sauvegarde de l'offre enregistrée sur clé USB ou CD/DVD devra être transmise sous pli fermé et scellé avec l'indication claire et lisible « copie de sauvegarde », en plus des références de la consultation ci-dessous dans les délais impartis.

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N° 005/AONO/FEICOM/CIPM/2026 DU 4 AVR 2025 POUR LE MONTAGE ET L'EDITION DU RAPPORT
ANNUEL BILINGUE 2025 DU FEICOM, (EN PROCEDURE D'URGENCE)
« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

Taille et format des fichiers

Pour la soumission en ligne, les tailles maximales des documents qui vont transiter sur la plateforme et constituant l'offre du soumissionnaire sont les suivantes :

- 5 MO pour l'Offre Administrative ;
- 15 MO pour l'Offre Technique ;
- 5 MO pour l'Offre Financière.

Les formats acceptés sont les suivants :

- Format PDF pour les documents textuels ;

- JPEG pour les images.

Le candidat veillera à utiliser des logiciels de compression afin de réduire éventuellement la taille des fichiers à transmettre.

13. Recevabilité des plis

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par un organisme ou une institution financière de première catégorie agréée par le Ministre en charge des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

14. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fera en un seul temps,

L'ouverture des pièces administratives, des offres techniques et financières aura lieu le **28 MAI 2025** à **10 Heures** par la Commission Interne de Passation des Marchés du FEICOM dans la salle de réunions de ladite Commission sise à l'ancien siège du FEICOM.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne de leur choix dûment mandatée et ayant une parfaite connaissance du dossier même en cas de groupement d'entreprise.

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou l'autorité administrative compétente, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent dater de moins de trois (03) mois à compter de la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'appel d'offres.

En cas d'absence ou non-conformité d'une pièce du dossier administratif lors de l'ouverture des plis après un délai de 48 heures accordée par la Commission, l'offre sera rejetée.

15. Critères d'évaluation des Offres

15.1. Critères éliminatoires :

Il s'agit notamment de :

1. L'absence du cautionnement de soumission acquitté à la main à l'ouverture des plis, accompagné du récépissé de consignation délivré par la CDEC, conformément à la circulaire N°00001/PR/MINMAP/CAB du 25 avril 2022 relative à l'application du Code des Marchés Publics ;
2. La non-production au-delà de 48h après l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente (excepté le cautionnement de soumission et le récépissé de la CDEC) ;
3. Des fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou pièces falsifiées ;
4. Non-respect d'au moins **05** critères essentiels sur **7 dont les références** ;
5. L'absence de la déclaration sur l'honneur de non abandon des marchés au cours des trois dernières années ;
6. L'absence d'un prix unitaire quantifié dans l'offre financière ;
7. L'absence d'un élément de l'offre financière (la soumission, les BPU, le DQE) ;
8. L'absence de la charte d'intégrité datée et signée ;
9. L'absence de la déclaration d'engagement au respect des clauses environnementales et sociales datée et signée ;
10. Absence de quatre échantillons différents des documents imprimés sur papier recyclé d'au moins 200 pages chacun ;
11. Non-conformité du modèle de la soumission ;
12. Le Non-respect du profil du chef d'équipe ;

13. Absence d'acceptation des preuves de condition du Marché ;
14. L'absence de la copie de sauvegarde en cas de dysfonctionnement de la plateforme COLEPS.

15.2. Critères essentiels :

1. Présentation générale de l'offre ;
2. Références du soumissionnaire ;
3. Capacité financière ;
4. Qualification du personnel, CV et copie du diplôme ;
5. Moyens techniques ;
6. Méthodologie ;
7. Délai de livraison.

16. Attribution

Le marché sera attribué au soumissionnaire remplissant les critères de qualification technique et financière requis et dont l'offre évaluée est la moins disante.

17. Durée de validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

18. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus aux heures ouvrables auprès du Service des Marchés et Approvisionnements du FEICOM sis à l'ancien siège du FEICOM.

Tél : (237) 222 23 51 64, Poste 217, Porte 11
BP : 718 YAOUNDE, FEICOM, Rue 4.561
Fax : (237) 222 23 17 59.

19. Assistance technique

Pour obtenir une assistance technique, en cas de survenance d'un problème lié à l'utilisation de la plateforme bien vouloir appeler aux numéros (+237) 222 238 155 / 222 235 669 ou écrire à l'adresse email dsi@minmap.cm.

20. Lutte contre la corruption et les mauvaises pratiques

Pour toute dénonciation pour des pratiques, faits ou actes de corruption, bien vouloir appeler la CONAC au numéro 1517, l'Autorité chargée des Marchés Publics(MINMAP) (SMS ou appel) aux numéros : (+237) 673 20 57 25 et 699 37 07 48.

Fait à Yaoundé,

LE DIRECTEUR GENERAL,

Maître d'Ouvrage

Ampliations :

- ✓ MINMAP ATCR.
- ✓ ARMP pour insertion au JDM ;
- ✓ Président/CIPM/infos ;
- ✓ Affichage ;
- ✓ Chrono/Archives



Philippe Camille Akoi
MAGISTRAT HORS-HIERARCHI.